

CONTRAT DE LOCATION-VENTE DE MATÉRIEL

Article 1 – Parties au contrat

Entre les soussignés :

Le Bailleur :

Adresse :

Représenté par :

Et le Locataire-Acheteur :

Adresse :

Représenté par :

Il a été convenu ce qui suit.

Article 2 – Objet du contrat

Le Bailleur loue au Locataire-Acheteur le matériel suivant :

Description détaillée :

Numéro de série (le cas échéant) :

Le matériel est loué en l'état, conforme à sa destination.

Article 3 – Durée de la location-vente

La location-vente est consentie pour une durée de à compter de la prise de possession du matériel par le

À l'issue de cette période, le Locataire-Acheteur aura la possibilité d'acquérir définitivement le matériel selon les modalités

Article 4 – Loyer et modalités de paiement

Le Locataire-Acheteur s'engage à payer au Bailleur un loyer mensuel de euros (HT/TTC).

Les paiements seront effectués par :

Le premier paiement est dû à la signature du présent contrat.

Article 5 – Entretien et réparations

Le Locataire-Acheteur est responsable de l'entretien courant du matériel.

Toute réparation due à une utilisation normale est à la charge du Bailleur.

Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation ou négligence sont à la charge du Locataire-Acheteur.

Article 6 – Option d'achat

À l'issue de la période de location, le Locataire-Acheteur pourra lever l'option d'achat du matériel.

Le prix d'achat sera fixé à euros, déduction faite des loyers versés.

Le Locataire-Acheteur devra notifier sa décision par écrit au Bailleur.

Article 7 – Résiliation

En cas de non-paiement du loyer à son échéance, le Bailleur pourra résilier le contrat après mise en demeure restée infructueuse.

La restitution du matériel devra alors s'effectuer dans un délai de 15 jours.

Article 8 – Restitution du matériel

Si le Locataire-Acheteur n'exerce pas l'option d'achat, il s'engage à restituer le matériel en bon état, compte tenu de l'usage normal.

Tout dommage sera facturé au Locataire-Acheteur.

Article 9 – Assurance

Le Locataire-Acheteur s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques liés au matériel loué.
Une attestation devra être fournie au Bailleur à la signature du présent contrat et à chaque renouvellement.

Article 10 – Litiges

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera soumis aux tribunaux compétents du ressort

Le Bailleur

Le Locataire-Acheteur

Nom et signature : _____

Nom et signature : _____

Date : _____

Date : _____

Source originale de ce document :

<https://modeles-contrat.com/contrat-location-vente-materiel/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://modeles-contrat.com>

Voir plus de modèle

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.